

ENSEIGNEMENT PUBLIC.

“*LETTRES SUR L'ÉDUCATION, considérée dans ses divisions et dans son application générale et particulière; et sur les principaux moyens propres à la répandre d'une manière pratique et profitable à l'individu et à la société.*” Par J. B. MEILLEUR, Ecuyer, D. en M. (maintenant Surintendant de l'Éducation pour le Bas-Canada).

Ces Lettres ont été publiées d'abord dans le *Canadien*, en 1838, sous l'administrasion du Comte de DURHAM, et republiées dans l'*Aurore des Canadas*, en 1841, sous celle de Lord SYDENHAM, et sont conséquemment d'une date antérieure à celles de M. MONDELET. Était-ce bien le temps de demander au Gouverneur général, ou à la Législature (composée du Gouverneur de la Province et d'un Conseil Spécial nommé par lui,) pour le Bas-Canada en particulier, un nouveau plan d'éducation, un nouveau système d'enseignement public, du moins pour ce qui regardait l'instruction élémentaire? Nous ne le croyons pas. Mais le comte de Durham voulait, avait ordonné une enquête sur le sujet, et il était à propos d'éclairer ceux qui devaient en être chargés; il était, il devait du moins paraître avantageux de le faire. “Il est, dit le Dr. Meilleur, du devoir de tous ceux qui auraient des opinions ou des renseignemens qui pourraient être utiles au travail de la commission d'enquête sur l'éducation, de les lui faire librement connaître, et le plutôt possible, afin que la mesure qu'elle prépare pour être passée en loi, soit des plus efficaces; vu surtout, ajoute-t-il, le peu de connaissances, le peu de moyens, et peut-être aussi le peu de volonté bien prononcée de nos habitans de procurer à leurs enfans le bienfait de l'éducation.”

La commission d'enquête sur l'éducation laissée à elle-même, ou avec la seule recommandation de proposer à la législature une mesure efficace, aurait pu faire plus, ou autrement qu'on n'aurait désiré dans le Bas-Canada; aussi le Dr. Meilleur a-t-il soin de développer au long le système d'éducation qu'il croyait convenir le mieux à notre pays et à notre population. Mais nous aimons à croire qu'en se montrant, avec raison peut-être, opposé aux taxes directes, ou à des impositions sur les propriétés foncières, pour l'avancement de l'éducation, nous aimons à croire, disons-nous, qu'il exagérât, ou plutôt qu'on lui avait exagéré “les circonstances péniblement précaires, pour ne pas dire de pauvreté, de pénurie, de disette où se trouvaient les malheureux habitans de la province,” particulièrement dans les districts des Trois-Rivières et de Québec.

Il est sans doute, dans ces deux districts, comme dans les autres, des cultivateurs ou des artisans trop pauvres pour qu'on puisse rien exiger d'eux; mais nous pensons que c'est le petit nombre, et que la plupart sont en état de payer, (comme ils paient en effet,) des